

Mairie de Dissay

Mairie de Dissay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quatorze, le 04 juillet, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire.

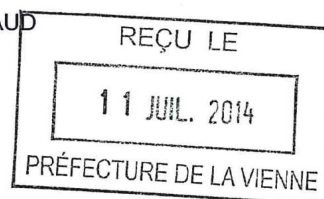
Nombre de conseillers en exercice	23	Nombre de présents votants	22
Nombre de pouvoirs accordés	1	Nombre de suffrages exprimés	23

PRESENTS : Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Patrick SITAUD, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Cécile CARPENTIER, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Virginie DOMINOT, Monsieur Didier FERJOUX, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE, Monsieur Jean-François GERMON, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Laurent POUPIN, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Madame Maryline SOLEILHAC, Madame Anne VERMOTE,

POUVOIRS : Monsieur Aymeric DUVAL représenté par Monsieur Patrick SITAUD

ABSENTS :

Monsieur Laurent POUPIN a été élu secrétaire de séance



Délibération n°01-04/07/2014 : Vote des tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la délibération du 27 février 2014 concernant le vote du budget primitif de la commune,
Vu la délibération du 27 mai 2014 concernant le vote des tarifs du camping,
Vu la nécessité de définir des nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire 2014,
Vu la proposition de la commission Finances réunie le 23 juin 2014,
Vu la proposition de modifier les quotients familiaux,
Considérant qu'il convient que le conseil municipal se prononce,
Monsieur le Maire propose les tarifs et quotients suivants,

Location salle polyvalente	2014
Associations DISSAY	gratuit
Associations hors DISSAY avec local traiteur	700
Associations hors DISSAY sans local traiteur	600
Particulier avec local traiteur	600
Particulier sans local traiteur	500
Entreprise avec local traiteur	800
Entreprise sans local traiteur	700
Caution ménage obligatoire	130